

NOTICE EXPLICATIVE

28 mars 2013 Département Commercial

Jeu de données : Accessibilité Lignes

Ce fichier contient la liste des lignes RATP en précisant lesquelles sont accessibles, ainsi que des détails sur leurs équipements d'accessibilités.

L'ensemble des réseaux sont concernés : Bus, Noctilien, Tramway, Métro et RER (A et B). En revanche, compte tenu de la complexité des modes Métro et RER, le fichier est essentiellement significatif pour les réseaux de surface (Bus/Noctilien/Tramway), et l'utilisation des informations pour les autres modes est déconseillée.

Pour l'utilisation du RER ou du métro, préconiser une utilisation du service infomobi pour connaître l'état du fonctionnement de l'ascenseur.

La lecture du paragraphe « Supplément d'information » ci-après est fortement recommandée avant toute utilisation de ce fichier.

Détails des données

Colonne	Description
Code STIF	Code STIF de la ligne de transport
Nom de ligne	Nom commercial de la ligne de transport
Origine	Terminus d'origine de la ligne de transport
Destination	Terminus de destination de la ligne de transport
Accessibilité UFR	0 si la ligne n'est pas déclarée accessible aux utilisateurs
	de fauteuils roulants (UFR).
	1 si la ligne est déclarée comme accessible aux
	utilisateurs de fauteuils roulants (UFR).
Plancher bas	1 si les bus de cette ligne sont équipés d'un « plancher
	bas »
Palette	1 si les bus de cette ligne sont équipés d'une palette
	rétractible ou d'une rampe d'accès escamotable.
Annonce sonore prochain arrêt	1 si les bus de cette ligne sont équipés d'un système
	d'annonce sonore indiquant le nom du prochain arrêt
	desservi.
Annonce visuelle prochain	1 si les bus de cette ligne sont équipés d'un indicateur
arrêt	visuel indiquant le nom du prochain arrêt desservi.

Suppléments d'information

Origine des données

Ces données sont compilées annuellement par la RATP à partir d'informations issues de ses systèmes d'informations voyageurs d'une part, et d'information provenant directement des exploitants d'autre part.

Fiabilité des données

Ces données sont mises à jour annuellement, généralement en milieu d'année (mai/juin). C'est pourquoi il peut exister une différence entre la réalité et les informations présentées dans ce fichier qui doivent être considérées comme indicatives.

Notion « d'Accessibilité UFR »

Une ligne de bus est déclarée comme étant accessibilité UFR si un ensemble de conditions préalables sont remplis et notamment si :

- Les bus de la ligne disposent des équipements permettant d'embarquer et d'accueillir les UFR à bord dans de bonnes conditions (plancher bas, palette...).
- Au moins 70% des arrêts de bus desservis par la ligne sont accessibles aux UFR. Les arrêts NON accessibles sont signalés sur les plans de bus RATP par un triangle jaune.
- Les conducteurs ont reçu la formation et les instructions appropriées.

Important : compte tenu de ces multiples conditions, les utilisateurs de ce fichier ne doivent pas déduire qu'une ligne est en capacité d'accueillir des UFR si la colonne « accessibilité UFR » est à 0, et ce même si les bus de la ligne sont indiqués comme « équipés ». Seul la présence d'un « 1 » dans la colonne « accessibilité UFR » permet de garantir aux utilisateurs UFR que la ligne est en capacité de les recevoir.

Palette escamotable / rampe d'accès

Cet équipement vise à permette aux UFR de monter à bord sans aide extérieure. Il est commandé par le conducteur, depuis le poste de conduite.

Information complémentaires

N'hésitez pas à consulter la rubrique « accessibilité des réseaux » sur ratp.fr https://www.ratp.fr/accessibilite/accessibilite-des-reseaux/